Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Situation d'un étranger en france, renseignements

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis algérien résidant en France sous couvert d'une carte de résidant de 10 ans.

Je pense épouser mon amie, qui elle aussi est algérienne qui est rentrée en France légalement (visa étudiant puis titre de séjour valable 1 an) mais qui ne possède malheureusement pas de titre de séjour (refus de renouvellement)

Ma question est:
- Est-ce que le mariage peut être célébré à la mairie de mon lieu de résidence?
- Pour la régularisation de la situation de ma future épouse, est-ce que cela nécessiterait de passer par une procédure de regroupement familial (introduction d'une personne étrangère en France) ou bien cela peut se faire à la préfecture de mon lieu de résidence?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

- Est-ce que le mariage peut être célébré à la mairie de mon lieu de résidence?
Oui vous pouvez tout à fait célébrer votre mariage en France même si votre amie est en situation irrégulière. Le seul risque est que sa situation soit découverte et que la préfecture prononce un arrêté de reconduite à la frontière.

- Pour la régularisation de la situation de ma future épouse, est-ce que cela nécessiterait de passer par une procédure de regroupement familial (introduction d'une personne étrangère en France) ou bien cela peut se faire à la préfecture de mon lieu de résidence?
Oui vous devez faire une procédure de regroupement familial mai pour cela votre épouse devra rentrer dans son pays d'origine car étant donné qu'elle est en sitaution irrégulière la demande ne peut se faire sur place.

Cordialement